

Information aux médias

Répondant: Bertrand Baumann

Date: 5 décembre 2008, 9h

Communiqué final sur le Synode d'hiver 2008

Elections partielles au Conseil synodal

Un nouveau président du Synode

Direction de la paroisse: repères posés

Réglementation de la question des ministères

Budget 2009 et plan financier

Election partielle au Conseil synodal

Le Synode a élu Claudia Hubacher, 52 ans, au Conseil synodal. Domiciliée à Schwarzenburg, elle s'est imposée contre la Soleuroise Barbara Fankhauser lors de l'élection partielle à l'exécutif des Eglises réformées. Claudia Hubacher succédera le 1er avril 2009 à Susanne Graf-Brawand.

Nouveau président pour le Synode (parlement de l'Eglise)

Le pasteur Hans Ulrich Germann (Brügg) a été élu pour deux années à la présidence du parlement de l'Eglise. Il succède à Cédric Némitz (Bienne). Andreas Schmid (Berne), pharmacien, a été élu à la vice-présidence.

Direction de la paroisse: repères

Après l'adoption du document de fond du Conseil synodal, le Synode devra, dans une année, adopter des propositions concrètes d'adaptation du Règlement ecclésiastique. Sur les bases des principes adoptés, la question de la direction de la paroisse doit être clarifiée. Le droit et le devoir des membres du corps pastoral d'être consultés et de conseiller la direction de la paroisse notamment sur toutes les questions théologiques n'a pas été contesté.

En dépit de manifestations d'opposition à ce projet, émanant surtout des milieux pastoraux, et de la conviction de certains que la culture réformée a pour tradition de résoudre les conflits par la voie du consensus et non pas par des règlements, les principes régissant la direction d'une paroisse élaborés par le Conseil synodal ont été adoptés dans une version légèrement modifiée à une confortable majorité de 104 voix contre 40.

Réglementation de la question des ministères

A l'avenir, les pasteurs et pasteuses seront consacrés tandis que les collaborateurs socio-diaconaux et les catéchètes seront envoyés en ministère. Sur la base des documents adoptés par le Synode d'hiver, le Conseil synodal doit en l'espace d'une année, élaborer les bases juridiques et les liturgies correspondantes. Et même si le canton de Fribourg fait état d'expériences positives en la matière, le Synode renonce à étendre l'envoi en ministère des membres de directions (conseils) de paroisse.

La réglementation proposée est en harmonie avec les exigences œcuméniques et se situe donc dans la ligne du protestantisme suisse.

Le Synode a estimé que ni une généralisation de la consécration ni un envoi en ministère ne constituaient des remèdes au déficit de reconnaissance dont souffrent les collaborateurs socio-diaconaux et les catéchètes. Cette décision clarifie la situation des catéchètes, dont la consécration est bloquée par un moratoire.

Les besoins spécifiques de l'Arrondissement du Jura, où les diacres sont depuis toujours consacrés, ont été maintes fois évoqués. La consécration des diacres de la partie francophone n'est pas remise en question par la nouvelle réglementation.

Budget 2009 et plan financier

Le budget a été adopté au terme d'un bref débat. Pour des dépenses totales de près de 25 millions, il prévoit un excédent de recettes de 182'000 francs. Est inclus dans ce budget une augmentation de 250% de la dotation en postes. Le Synode a également pris connaissance du plan financier.

Interpellations: enseignement religieux à l'école publique, politique climatique, l'Entraide protestante et Nestlé

Enseignement religieux à l'école publique: la crainte d'une nouvelle marginalisation de l'enseignement religieux à l'école primaire dans le cadre de la révision du plan d'enseignement de langue allemande a fourni l'occasion au Conseil synodal de réaffirmer sa position à ce sujet. Il rappelle toute l'importance culturelle du christianisme pour la Suisse. Le dialogue doit être intensifié sur cette question avec la Direction de l'instruction publique.

Politique climatique: une motion en faveur d'un engagement accru de l'Eglise réformée en matière de politique en faveur du climat a été bien accueillie par le parlement des Eglises. Les besoins sont évidents dans le domaine de la rénovation, selon des critères environnementaux, des Eglises et bâtiments paroissiaux. Néanmoins, le Synode a suivi le Conseil synodal qui s'en remet aux réalisations très concrètes des paroisses dans ce domaine et qui ne considère pas que la création d'un poste d'expert dans l'administration de l'Eglise pourrait conduire au but visé.

Entraide protestante (EPER)/Nestlé: le débat dans le cadre d'une interpellation relative à la situation de l'EPER/Nestlé s'est fait l'écho des tensions potentielles, entre ouverture et intérêts divergents, qui peuvent surgir entre le monde de l'écono-

mie et la coopération ecclésiale au développement. Les déclarations récentes de Roland Decorvet, membre du Conseil de fondation de l'EPER - relativisées entre-temps par son auteur - selon lesquelles Nestlé était la meilleure organisation de développement dans le monde, avaient été le prétexte à cette interpellation au Synode.

Planification financière fiable: le modèle de financement de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) avec sa clé de répartition fixe des contributions sur les cantons, ne permet pas aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure d'établir une planification financière fiable. La perspective de l'adoption d'une nouvelle réglementation de la FEPS en la matière donnant aux Eglises membres une plus grande influence sur l'institution, a incité le député à retirer sa motion avant qu'elle ne soit soumise au vote.

Fonctionnement du Synode: en dépit d'un certain malaise concernant l'efficacité de son fonctionnement, le Synode renonce à mettre sur pied un groupe de travail interfractions chargé d'analyser ses compétences et ses méthodes de travail.

Crise des marchés financiers: dans un postulat portant sur la crise des marchés financiers, le Synode demande au Conseil synodal de rappeler avec force devant l'opinion publique les engagements qui découlent de la confession d'Accra de l'Alliance réformée mondiale.

Autres points à l'ordre du jour

Pour le **Projet "L'Eglise réunit les générations"**, 80'000 francs ont été approuvés sur une durée de quatre ans. Ce projet-pionnier vise à assurer la cohésion des générations et apporter ainsi sa contribution à l'avenir de l'Eglise et de la société.

Le **Projet Présence dans les écoles professionnelles** sera poursuivi jusqu'en 2012 sur la base d'un crédit annuel récurrent de 27'000 francs.

Le Synode a pris connaissance du rapport final rappelant toutes les activités développées par les **Eglises nationales lors de l'Euro 08**. Ont été plus particulièrement relevés une pièce de théâtre pour les jeunes, un match de football entre religions et représentants du monde politique et le relais apporté à la campagne contre la traite des femmes.

Une aide de lancement sous la forme d'un crédit annuel de 5'000 francs sur quatre ans a été octroyé en faveur d'une **bibliothèque spécialisée dans la théologie féministe**.

Le soutien financier du **bureau-conseil de la société pastorale cantonale** sera poursuivi à raison d'un crédit de 10'000 francs par année.

En adoptant la révision des dispositions du droit de recours dans le droit ecclésiastique, la **garantie des voies de recours** est ainsi en conformité avec l'exigence constitutionnelle.

Pour toutes informations:

Thomas Gehrig, chef du service de la communication

079 760 06 06

thomas.gehrig@refbejuso.ch

Bertrand Baumann, service francophone de la communication

bertrand.baumann@refbejuso.ch

078 743 92 39